

MEDEF Actu-Eco - n° 299

Direction des Etudes

Semaine du 18 au 22 septembre 2017



SOMMAIRE

FRANCE

- Niveau de vie en 2015** : revenu médian de 1692 euros par mois (stagnation depuis 2008), quasi stabilité des inégalités, taux de pauvreté de 14,2% (8,9 millions de personnes)
- Construction de logements en juillet 2017** : 483 000 permis de construire en cumul sur 12 mois (+13,3% en glissement annuel), 402 000 mises en chantier (+14,5%)
- Crédits nouveaux au secteur privé en juillet 2017** : +36% en cumul sur un an (+21% pour les entreprises, +49% pour les ménages)
- Enquête sur la distribution de crédits au secteur privé en août 2017** : baisse de la demande des grandes entreprises et des ménages, assouplissement des conditions d'octroi aux entreprises
- Rapport de l'OCDE sur l'économie française à la rentrée 2017** : croissance 2017 révisée en hausse mais baisse attendue de la croissance potentielle, des « défis importants » à relever pour pérenniser le niveau de protection sociale et assainir les finances publiques

INTERNATIONAL

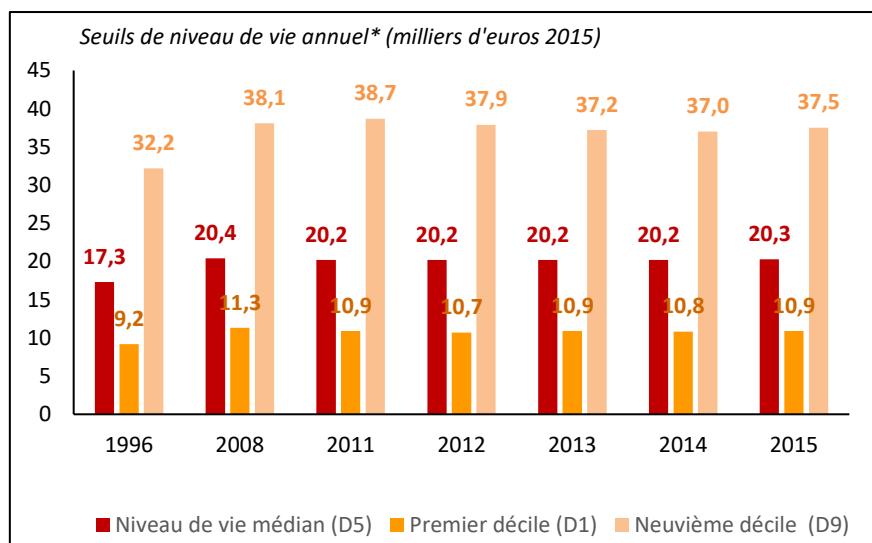
- Coût horaire de la main d'œuvre en zone euro au deuxième trimestre 2017** : 30,8 euros (+2,4 % sur un an), avec un écart de 1 à 5 entre le plus bas (Lituanie) et le plus élevé (Belgique) ; 37,1 euros en France et 35,2 euros en Allemagne
- Tendance récente des marchés** : Raffermissement des marchés actions, cours du pétrole toujours en hausse

1. Niveau de vie en 2015 : revenu médian de 1692 euros par mois (stagnation depuis 2008), quasi stabilité des inégalités, taux de pauvreté de 14,2% (8,9 millions de personnes)

*L'Enquête Revenus fiscaux et sociaux que l'INSEE vient de publier sur le *niveau de vie en 2015* apporte trois enseignements.

*Premier enseignement, le *niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine* était de **20 300 euros, soit 1692 euros par mois**. C'est le niveau de vie qui partage la population entre une moitié disposant d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. Les 10% de personnes les plus modestes avaient un niveau de vie annuel inférieur à 10 860 euros, soit 908 euros par mois (premier décile) et les 10% les plus aisés un niveau de vie supérieur à 37 510 euros soit 3 125 euros par mois (neuvième décile).

L'évolution des niveaux de vie appelle trois observations. D'abord, une *stagnation du niveau de vie médian entre 2008 et 2015* après « *la progression soutenue d'avant crise* ». En 2015, il reste un peu *inférieur à celui de 2008*. Ensuite, au *bas de la distribution, le niveau de vie stagne en 2015, sauf le premier décile* (hausse des prestations sociales qui représentent 50% du revenu disponible des ménages les plus modestes sous du premier décile). Enfin, le *niveau de vie des personnes les plus aisées* qui a fortement diminué entre 2012 et 2014 (-2,4%) *s'est redressé de +1,4% en 2015* (dynamisme de salaires et des pensions) mais reste *inférieur à son pic de 2011* (-3%). L'augmentation est de plus en plus marquée à mesure que le niveau de vie s'élève.



Source : INSEE première, n° 1665 (septembre 2017) / *Le niveau de vie est le revenu disponible, c'est-à-dire l'**ensemble des revenus** (revenus d'activité, prestations et allocations sociales, revenus financiers) **nets des impôts directs**.

*Le deuxième enseignement est la *quasi stabilité des indicateurs d'inégalités*. Ainsi, l'indice de Gini, qui mesure le degré d'inégalité d'une distribution (ici le niveau de vie) s'est à peine redressé en 2015, après être resté stable en 2014. Il est très inférieur à ses niveaux des années 2010-2012. Par ailleurs le rapport entre la « masse de niveau de vie détenue » par les 20% des personnes les plus aisées est celle détenue par les 20% les plus modestes est stable

à 4,4, également inférieure à celui des années 2010-2012. Enfin, le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie plancher des 10% les plus aisés) et le premier décile (niveau de vie plafond des 10% les plus modestes) se maintient à 3,5.

*Troisième enseignement, **8,9 millions de personnes** vivaient en 2015 *au-dessous du seuil de pauvreté* monétaire, qui correspond à

60% du niveau de vie médian, soit **1015 euros par mois**. La pauvreté touchait ainsi **14,2% de la population** en 2015 (proportion stable par rapport à 2014), dont 66,2% des ménages bénéficiaires du RSA et 42% de ceux percevant le minimum vieillesse.

Toutefois, souligne l'INSEE, « *le fait notable de 2015* » est la **diminution de l'intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire de l'écart relatif entre le

niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, conséquence des mesures sociales ciblées sur les personnes les plus pauvres.

Cette situation de pauvreté est très liée au statut d'activité et à la catégorie socioprofessionnelle : elle affecte 37,6% des chômeurs, contre 7,8% des actifs occupés (6,5% des salariés et 17,3% des indépendants).

	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	45,3	21 790	3 079	10,8
Actifs occupés	40,7	22 500	1 987	7,8
Salariés	36,0	22 490	1 475	6,5
Indépendants	4,7	22 680	512	17,3
Chômeurs	4,6	14 060	1 092	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	32,3	19 560	3 005	14,9
Retraités	22,4	21 080	1 028	7,3
Autres inactifs (dont étudiants)	9,9	15 260	1 977	32,1
Enfants de moins de 18 ans	22,4	18 370	2 791	19,9
Ensemble de la population	100,0	20 300	8 875	14,2

Source : INSEE première, n° 1665 (septembre 2017)

Parmi les **adultes actifs ayant déjà travaillé**, 10,3% vivent sous le seuil de pauvreté. L'**écart va de 1 à 7 entre les cadres** (3,1%) et les **commerçants, artisans, agriculteurs, chefs d'entreprise** (22%). En particulier, 15,3% des ouvriers sont pauvres contre 5,3% des

professions intermédiaires (techniciens, commerciaux, instituteurs, infirmiers...). Ce sont les ouvriers qui ont le revenu médian le plus faible avec 18 450 euros en 2015 (56% de celui des cadres et professions intellectuelles supérieures).

	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2015)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,7	20 070	480	22,0
Cadres	17,0	32 780	150	3,1
Professions intermédiaires	25,1	23 920	373	5,3
Employés	28,5	19 480	958	11,9
Ouvriers	21,7	18 450	936	15,3
Ensemble	100,0	21 890	2 897	10,3

Source : INSEE première, n° 1665 (septembre 2017)

Une partie des écarts entre niveaux de vie des catégories socioprofessionnelles s'explique par **un risque de chômage différent** : taux de chômage inférieur à 6% pour

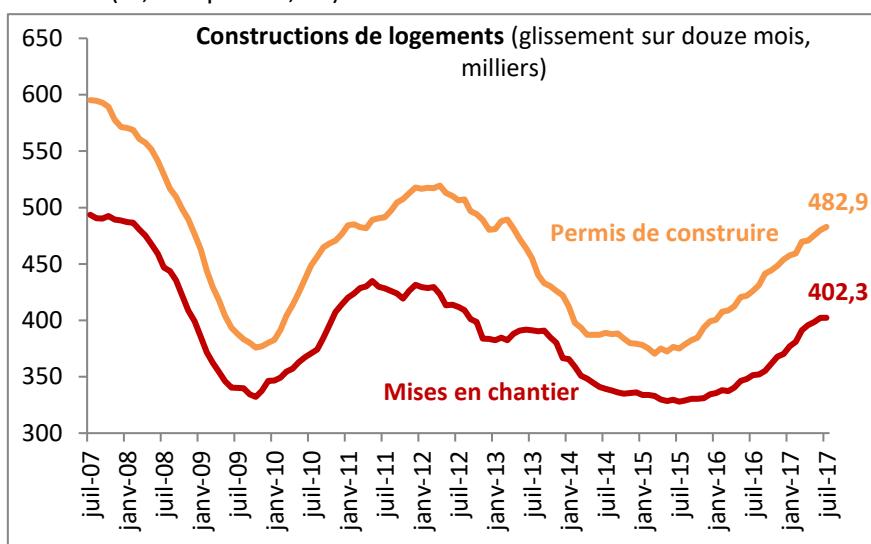
les professions intermédiaires, les cadres, le professions intellectuelles supérieures et les non-salariés, mais de 10% pour les employés et de plus de 15% pour les ouvrier

2. Construction de logements en juillet 2017 : 483 000 permis de construire en cumul sur 12 mois (+13,3% en glissement annuel), 402 000 mises en chantier (+14,5%)

***Le marché de la construction résidentielle a connu au cours des trois derniers mois connus** (mai-juin-juillet) des évolutions contrastées. En données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, **le nombre de permis de construire a progressé de +2,7% par rapport aux trois mois précédents** : cette hausse recouvre une forte accélération des autorisations de logements collectifs (y compris en résidence) de +6,4% (après +1,3% en juin) et une nouvelle diminution de celles de logements individuels (-2,8% après -2,5%).

A l'inverse, sur cette même période les **mises en chantier de logements ont diminué de -4,8% (après +2,3%)**. Les mises en chantier dans les logements individuels ont ralenti (+1,1% après +3,4%) et celles de logements collectifs ont nettement reculé (-8,6% après +1,6%).

Toujours sur les trois derniers mois connus mais en glissement annuel, les mises en chantiers ont progressé de +2,3% tandis que les permis de construire se sont repliés de -0,3%.



Source : SOeS

* **Cumulées sur douze mois** (août 2016 – juillet 2017), les permis de construire ont enregistré une hausse de +13,3% en glissement annuel (dont +13,0% pour les seules autorisations de logements individuels) pour s'établir à 482 900. Simultanément, les mises en chantier ont progressé de +14,5% en glissement annuel pour s'établir à 402 300 logements.

construire ont augmenté partout sauf en Corse où ils ont continué de fortement baisser. Dans les DROM, Les mises en chantiers et les permis de construire ont diminué (respectivement -0,3% et -4,2%).

*

Selon la Fédération Française du Bâtiment, « *après huit années de crise et le retournement de 2016, la reprise est bel et bien là. De fait l'acquis de la première moitié de 2017 et les perspectives pour la seconde laissent espérer une croissance de l'activité du bâtiment (...) plus forte qu'initialement prévu. Néanmoins, quelques signes avant-coureurs d'infexion semblent se manifester, tendance que pourraient transformer en véritable retournement quelques projets annoncés par le gouvernement (projet d'Impôt sur la fortune immobilière, dénaturation du dispositif « Pinel » et du Prêt à taux zéro notamment)* ».

Evolution des mises en chantier des logements
(cumul des douze mois août 2016 – juillet 2017 mois en glissement annuel, %)

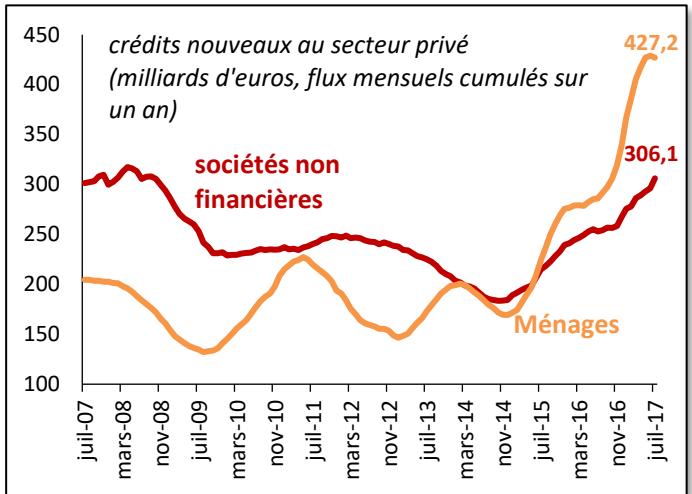
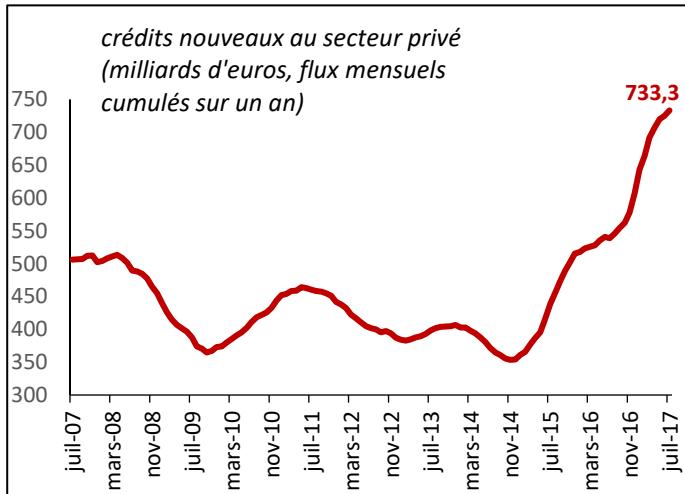


cartographie : www.comersis.com

3. Crédits nouveaux au secteur privé en juillet 2017 : +36% en cumul sur un an (+21% pour les entreprises, +49% pour les ménages)

* Les crédits nouveaux au secteur privé (flux mensuels cumulés sur un an) se sont accrus de +36,1% entre juillet 2016 et juillet 2017, pour atteindre 733,3 milliards d'euros. Cette hausse,

est sans doute à relier au niveau toujours bas des taux d'intérêt, qu'il s'agisse des sociétés non financières ou des ménages.



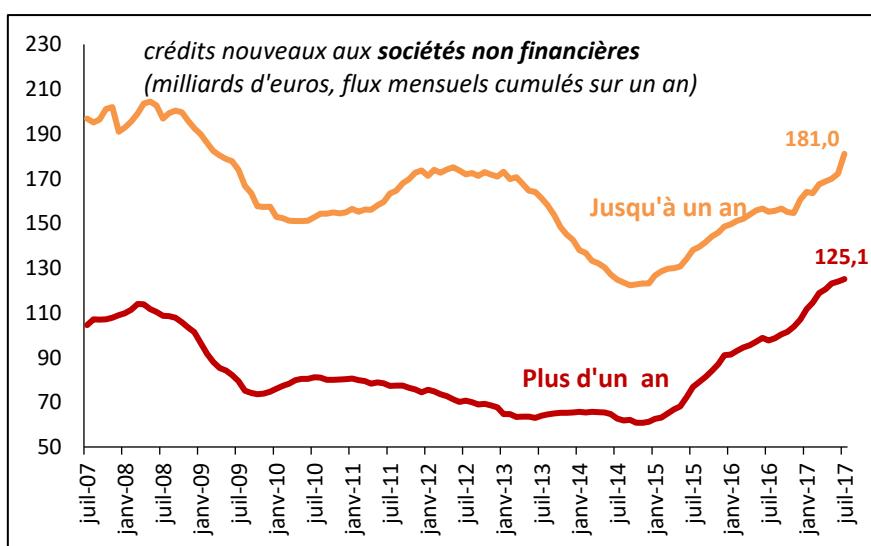
Source : Banque de France

* Les crédits nouveaux aux sociétés non financières, toujours en cumul sur douze mois, ont augmenté de +21,1% entre juillet 2016 et juillet 2017. Avec 306,1 milliards d'euros, ils sont à leur **plus haut niveau depuis septembre 2008**.

Cette hausse concerne au premier chef les **crédits nouveaux à plus d'un an** c'est-à-dire pour

une bonne part ceux destinés à financer les projets d'investissement (+28,0%). Ces crédits représentent 40,9% des crédits accordés par les banques aux sociétés non financières, contre 38,7% un an plus tôt.

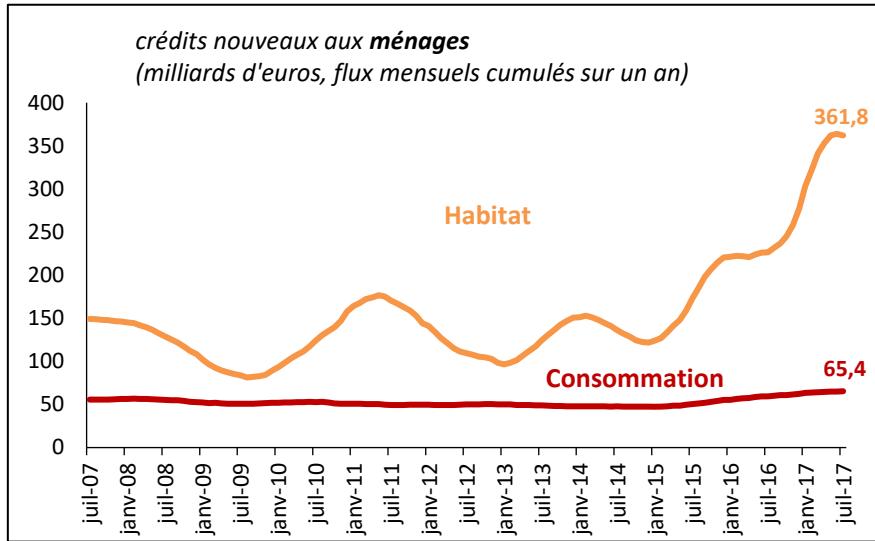
Le montant des **crédits jusqu'à un an** s'est accru de +16,7% entre juillet 2016 et juillet 2017.



Source : Banque de France

* Les **crédits nouveaux aux ménages** ont accéléré sur la même période (+49,4%). Cette hausse vient largement de celle des **crédits à l'habitat** (+59,8%) qui constituent 84,7% de leurs crédits (79,2% un an plus tôt). Cette progression s'explique de moins

en moins par les renégociations de contrats : ces derniers ont représenté 27% du total en juillet contre 32% en juin... et 62% en janvier. Les **crédits à la consommation** ont dans le même temps augmenté de +9,9%.



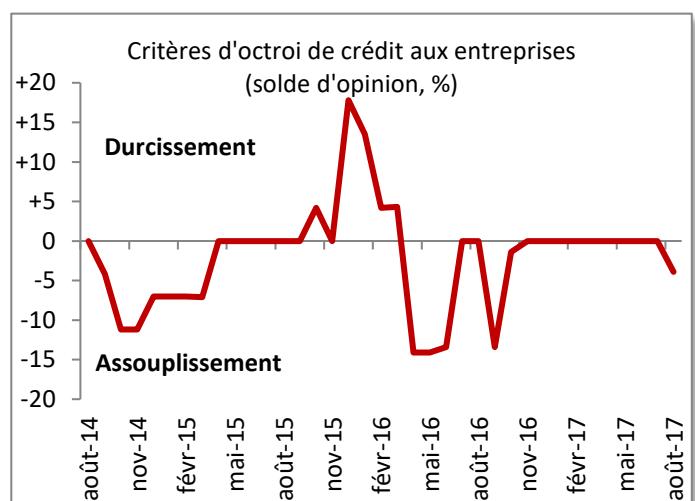
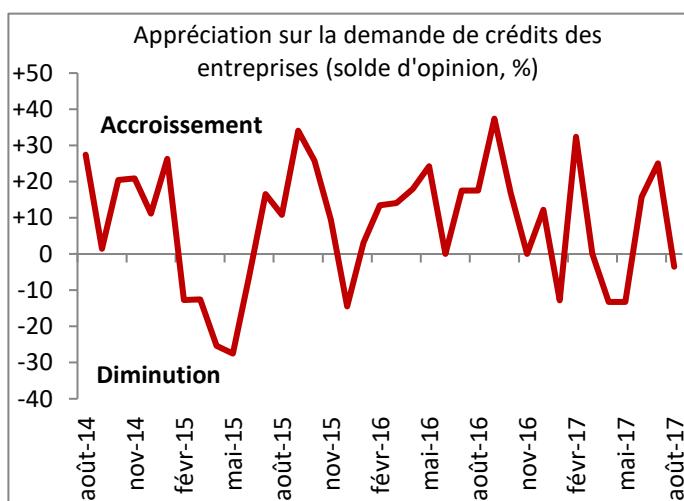
Source : Banque de France

4. Enquête sur la distribution de crédits au secteur privé en août 2017 : baisse de la demande des grandes entreprises et des ménages, assouplissement des conditions d'octroi aux entreprises

*La dernière enquête mensuelle de la Banque de France auprès des établissements de crédits suggère que *la demande de crédits des entreprises a diminué en août 2017* après deux mois consécutifs de hausse. Les banques interrogées ont indiqué que ce repli était essentiellement dû à la demande de crédits des

grandes entreprises tandis que celle des PME est restée inchangée.

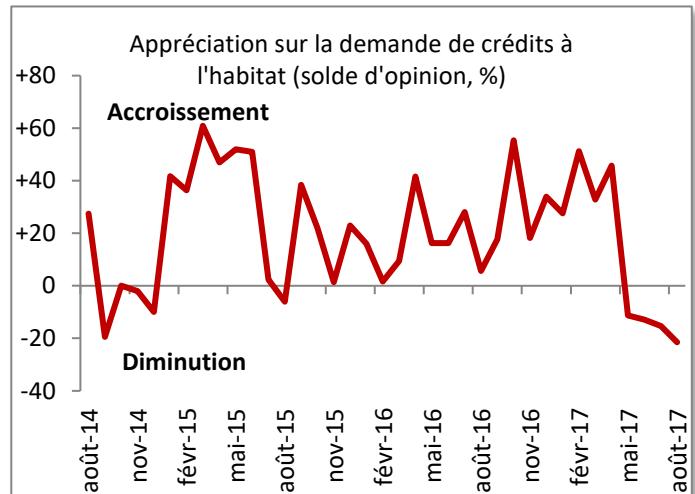
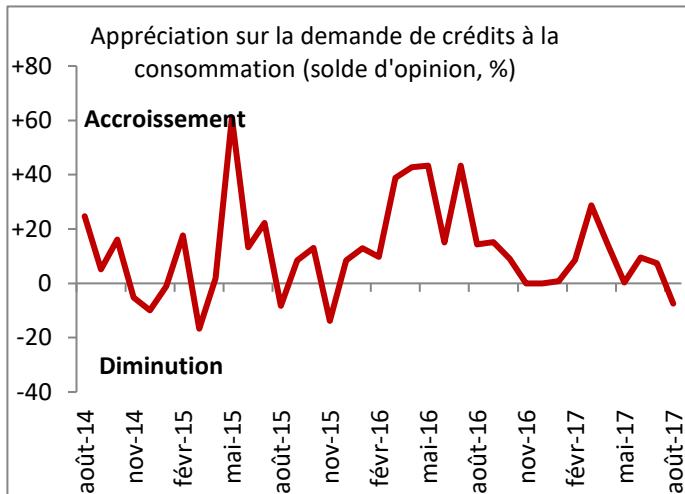
Simultanément, *les établissements de crédits ont indiqué avoir assoupli leurs conditions d'octroi* après neuf mois de conditions inchangées.



Source : Banque de France

*Pour les ménages, après sept mois consécutifs de hausse, *la demande de crédits à la consommation* a cessé de croître pour passer en « *territoire négatif* ». Autre fait majeur, *la demande de crédits à l'habitat* a continué de se replier pour le quatrième mois consécutif après être restée positive durant vingt mois successifs (septembre 2015-avril 2017).

Les conditions d'octroi de crédits aux ménages sont restées stables pour les crédits à la consommation (vingtième mois consécutif) et pour les crédits à l'habitat (quatrième mois consécutif).



Source : Banque de France

5. Rapport de l'OCDE sur l'économie française à la rentrée 2017 : croissance 2017 révisée en hausse mais baisse attendue de la croissance potentielle, des « défis importants » à relever pour pérenniser le niveau de protection sociale et assainir les finances publiques

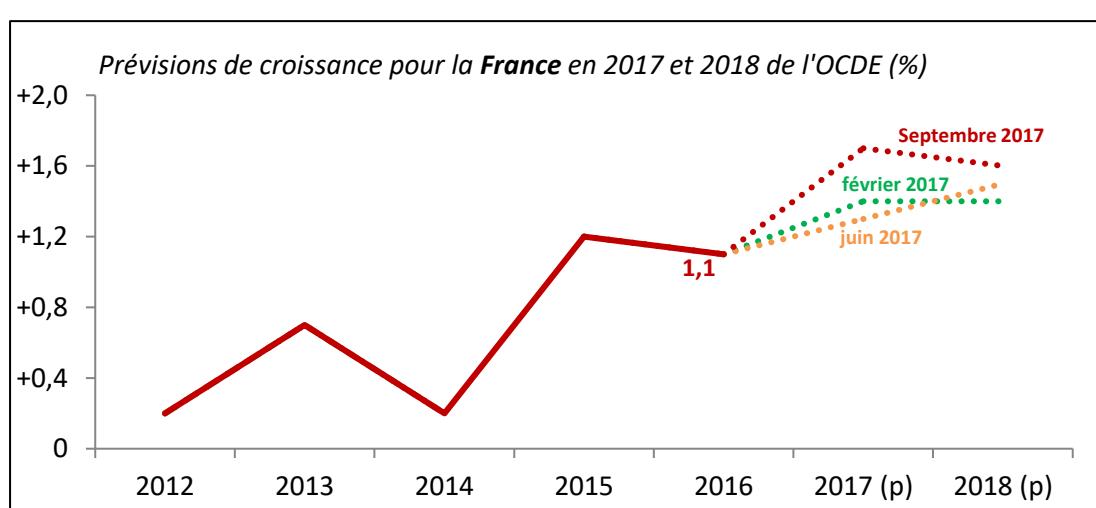
* *L'OCDE vient de publier un rapport sur l'économie française* et une présentation conjointe en a été faite le jeudi 14 septembre par Angel Gurria, secrétaire général de l'OCDE, et Bruno Le Maire à Bercy. Ce rapport intitulé « Pour une croissance et un marché du travail plus inclusifs » met l'accent sur l'activité économique, le marché du travail et les réformes à mener pour non seulement stimuler l'emploi mais aussi « relever les défis » sociaux et économiques qui se posent encore à la France pour consolider sa croissance.

* Selon les nouvelles estimations de l'OCDE, *en 2017 la France devrait enregistrer un taux de croissance de +1,7%*, supérieur à celui des prévisions du mois de juin dernier (+1,3%). *Si cette prévision se réalisait, la France connaîtrait alors sa croissance la plus élevée depuis six ans.* En 2018, l'activité économique ralentirait et *la France*

enregistrerait une croissance de +1,6% (révision haussière à nouveau par rapport à la prévision de juin dernier).

L'accélération de la croissance en 2017 résulterait principalement du rétablissement progressif des exportations nettes (-0,1% après -0,8% en 2016) et dans une moindre mesure de la *hausse de l'investissement* (+2,9% après +2,7%), en particulier celui des ménages (+4,1% après +2,4%). La consommation privée ralentirait en revanche (+1,1% après +2,1%).

* Avec sa nouvelle prévision, *l'OCDE devient l'organisation internationale la plus optimiste sur le rythme de croissance de l'économie française en 2017* : le FMI table en effet sur une hausse du PIB de +1,5% (prévision de juillet 2017), la Commission européenne sur +1,4% (mai dernier).



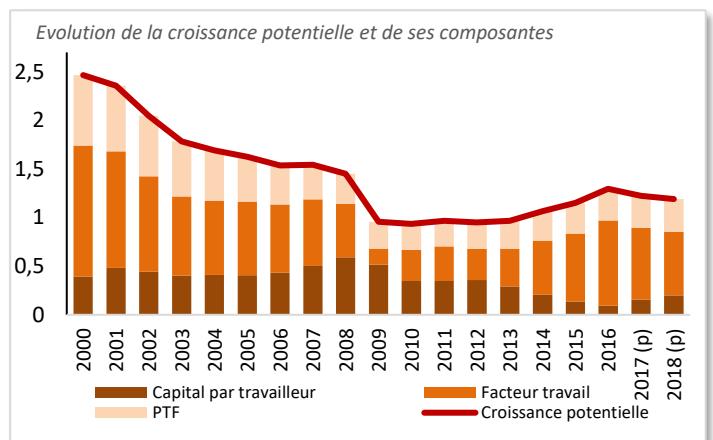
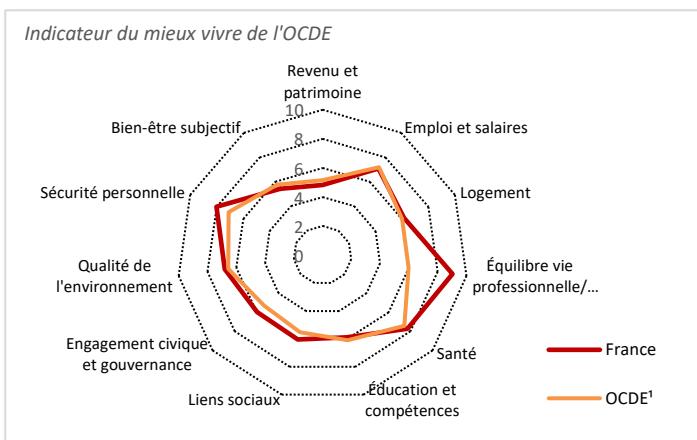
Source : *Etudes économiques de l'OCDE, France (septembre 2017)*

* *Si selon l'OCDE, « l'économie française se caractérise par un niveau de vie élevé » comme en témoignent la relative longue espérance de vie en bonne santé, le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la qualité de l'environnement, le sentiment de sécurité personnel ou encore le bon système de santé, le*

recul à attendre de la croissance potentielle en 2017 (1,2% contre 1,3% en 2016) constitue une menace sur le relatif bien être dont jouit la population. La croissance potentielle est la croissance pouvant être atteinte lorsque les capacités de production tournent à plein régime sans surchauffe. Elle résulte de la croissance

combinée du capital par travailleur, du facteur travail et de la productivité totale des facteurs (PTF) qui correspond peu ou prou à la contribution du progrès technique. Selon les calculs de l'OCDE, elle serait actuellement *inférieure de moitié à son niveau du début des années 2000*.

Ce recul de la croissance potentielle révèle les handicaps de l'économie française parmi lesquels l'employabilité insuffisante des salariés et, bien



* Toutes choses égales par ailleurs, *il est donc nécessaire et urgent selon l'OCDE de conduire les réformes* qui permettront à la fois de *stimuler la création d'emploi* mais aussi de *maintenir un haut niveau de protection sociale tout en garantissant la viabilité des finances publiques*.

- Concernant l'emploi

L'OCDE constate que « trop de citoyens peu qualifiés sont exclus du marché du travail et les fortes inégalités des résultats scolaires font obstacles à la mobilité sociale et à un marché du travail plus inclusif ». A cette « inadéquation des compétences sur le marché du travail » il convient d'ajouter un « coût important du travail » et des rigidités persistantes. Dans ce contexte, il importe non seulement de **développer l'apprentissage dans les lycées professionnels en encourageant les entreprises à former des jeunes apprentis** mais aussi **d'offrir aux entreprises comme aux travailleurs une plus grande souplesse pour négocier les conditions de travail et les salaires.**

- Concernant le maintien du niveau de protection sociale

Les dépenses de retraite demeurent importantes, l'*âge de départ à la retraite* étant

entendu, une fiscalité défavorable qui, par son poids et sa complexité, freine la capacité des entreprises à innover et à créer des emplois et limite ainsi les gains de productivité.

Or selon l'OCDE, « *des gains de productivité trop modestes posent un problème sur le maintien du niveau de protection sociale, des services publics et des hausses individuelles de revenus* » et en définitive sur l'indicateur de bien être des français.

OCDE

toujours bas « même si les réformes récentes contribuent à le relever progressivement ». En outre souligne l'OCDE, si « la qualité des soins de santé est louable », la coordination incomplète entre les différents prestataires et le haut niveau de couverture tendent à contribuer à « une consommation des soins et des dépenses importantes ». **Or l'équilibre financier à long terme du système de protection sociale ne pourrait être assuré que dans le cas d'hypothèses macroéconomiques bien plus favorables que celles prévalant actuellement.** Il serait ainsi « approprié d'augmenter l'âge minimum de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie » (plutôt, insiste l'OCDE, que d'utiliser le levier du nombre d'années de contributions nécessaires pour une pension complète jusqu'à présent largement utilisé). Ceci requiert au préalable la mise en place d'un régime de retraite universel qui permettrait, outre la baisse de coûts de gestion, d'harmoniser les « trente-sept régimes de retraite » qui existent actuellement. **Concernant le système de santé, il est indispensable de progresser sur le front de la prévention**, dont les dépenses « sont faibles » relativement aux autres pays de l'OCDE (moins de 2,0% des dépenses de santé contre environ 3,0% pour la moyenne de l'OCDE et notamment l'Allemagne par exemple) ce qui permettrait « d'améliorer les performances de

santé » tout en permettant à terme « une réduction du nombre de soins, des ordonnances et de vente de médicaments ».

- Concernant la soutenabilité des finances publiques

A politique inchangée, la dette publique devrait continuer d'augmenter pour atteindre progressivement le seuil des 100% du PIB. Pis, l'OCDE a calculé qu'une augmentation constante du taux d'intérêt effectif chacune des trois années d'ici 2019 où il atteindrait 4,1%, pourrait conduire

à un alourdissement de la dette publique **à 120% du PIB d'ici 2030**. Pour éviter un tel scénario, il paraît nécessaire de **réduire la dépense publique** qui représente 56,2% du PIB (ratio le plus élevé des pays de l'OCDE) **grâce à des réformes qui s'attaquent aux « inefficiencies » de cette dernière**. L'OCDE préconise ainsi une **baisse de la masse salariale dans la fonction publique, une réforme du millefeuille administratif des collectivités territoriales ainsi que des politiques publiques d'aide au logement « plus adaptées » « qui procurent plus d'avantages que celles actuellement en place »**.

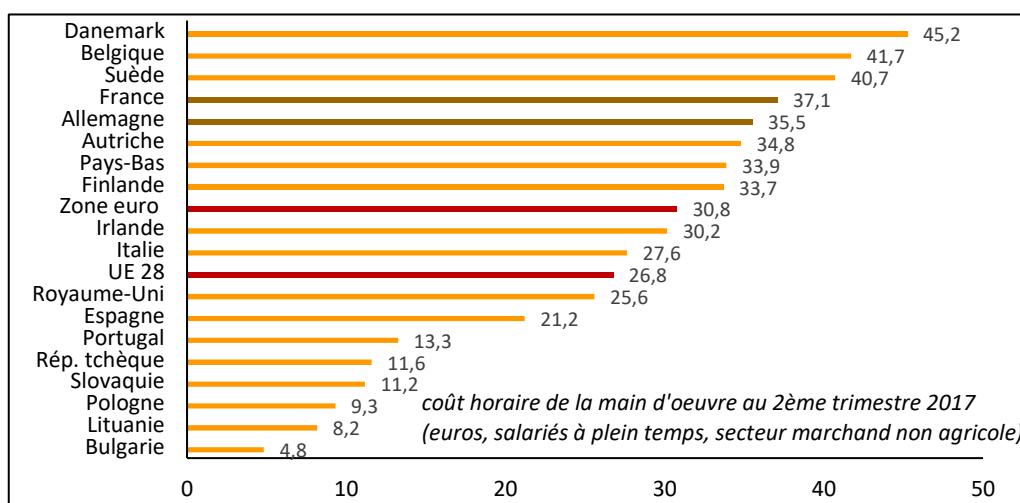
6. Coût horaire de la main d'œuvre en zone euro au deuxième trimestre 2017 : 30,8 euros (+2,4 % sur un an), avec un écart de 1 à 5 entre le plus bas (Lituanie) et le plus élevé (Belgique) ; 37,1 euros en France et 35,2 euros en Allemagne

Eurostat vient de publier les indices du coût horaire de la main d'œuvre au deuxième trimestre 2017. Cet indice permet d'extrapoler le coût horaire en euros tel qu'il ressort de l'enquête quadriennale sur 2012, et de faire des comparaisons entre pays européens.

* *Le coût horaire de la main d'œuvre dans le secteur marchand non agricole* (entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis) s'est accru de **+0,7% au 2^{ème} trimestre 2017** pour l'ensemble de l'Union européenne à **26,8 euros** (données

désaisonnalisées et corrigées des jours ouvrables). La hausse a été de **+2,4 % sur un an**. L'écart est de 1 à 10 entre le coût horaire le plus bas (4,8 euros en Bulgarie) et le plus élevé (45,2 euros au Danemark).

*Le coût horaire s'est élevé à **30,8 euros** pour l'ensemble de la **zone euro** (+0,6% sur un trimestre et +1,8% sur un an). L'écart est de 1 à 5 entre la Lituanie où le coût est le plus bas et la Belgique où il est le plus haut, juste devant le Luxembourg et la France où il demeure l'un des plus hauts d'Europe.



Sources : Eurostat, Coe-Rexecode

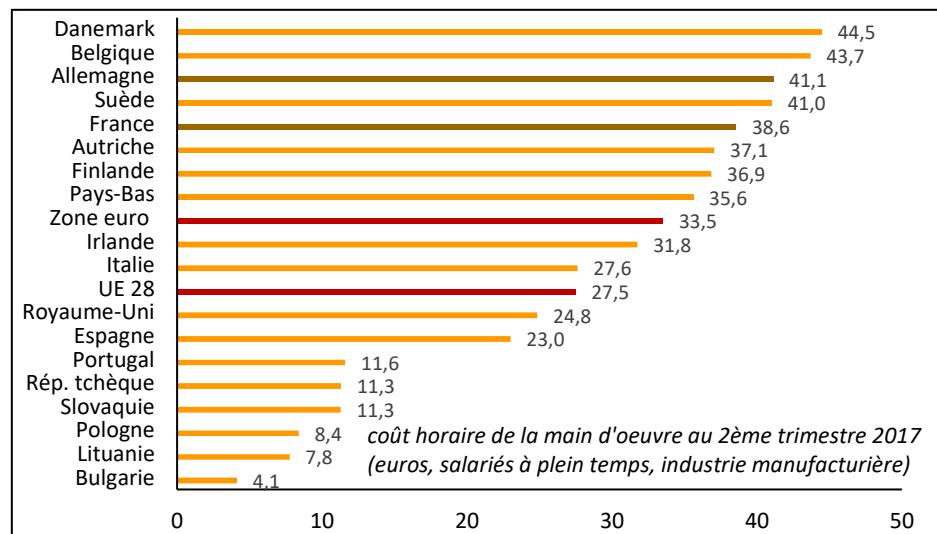
*En France, le coût horaire du travail ressort à **37,1 euros au deuxième trimestre 2017**, supérieur de 20,5% à la moyenne de la zone euro, l'écart étant de 4,5 % avec l'Allemagne, 34 % avec l'Italie, et 75 % avec l'Espagne. Il a augmenté de **+1,3 % sur un an**, contre +1,8 % dans la zone euro et +2,3 % en Allemagne. Il s'est accru de +0,7 % en Espagne et de +1,5% en Italie. **La hausse du coût salarial horaire en France a été contenue par les mesures d'allègements : le seul salaire a augmenté de +1,9% sur un an**, moins que la moyenne de la zone euro (+2%), notamment qu'en Allemagne (+2,9%), mais plus qu'en Italie (+0,7%) et qu'en Espagne (+1,1%). Cet effet favorable du CICE sur l'évolution en glissement annuel du coût du travail en France va perdurer

jusqu'au quatrième trimestre 2017. Il s'inversera au premier trimestre 2018 où la hausse accélérera mécaniquement avec la réduction prévue d'un point du taux de CICE, sous réserve d'une décélération sensible des salaires.

* Dans l'*industrie manufacturière*, le coût horaire du travail en France a augmenté de +1,5% sur un an pour atteindre **38,6 euros**, contre 41,1 euros en Allemagne (+1,6%), 33,5 euros pour la zone euro (+1,6%) et 27,5 euros pour l'Union européenne (+2,1%). La hausse des seuls salaires dans le secteur manufacturier français est plus rapide que celle du coût total avec un rythme de +2%, identique à celui en Allemagne et supérieur à la moyenne de la zone euro (+1,7%).

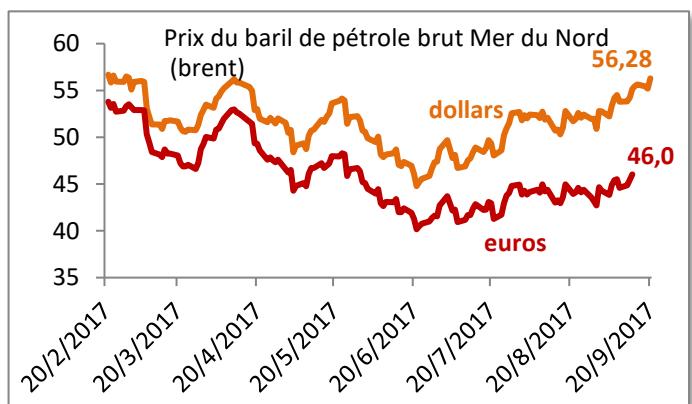
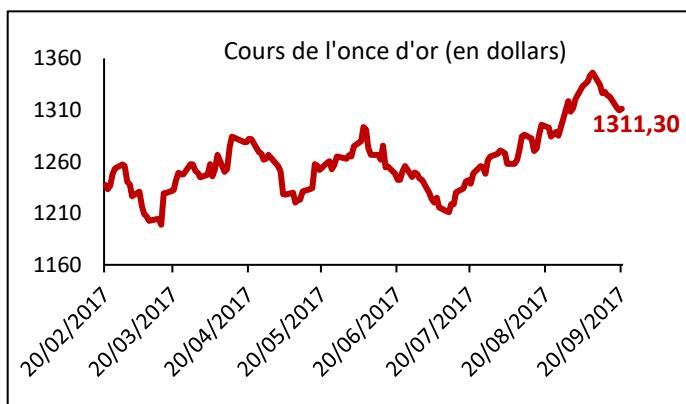
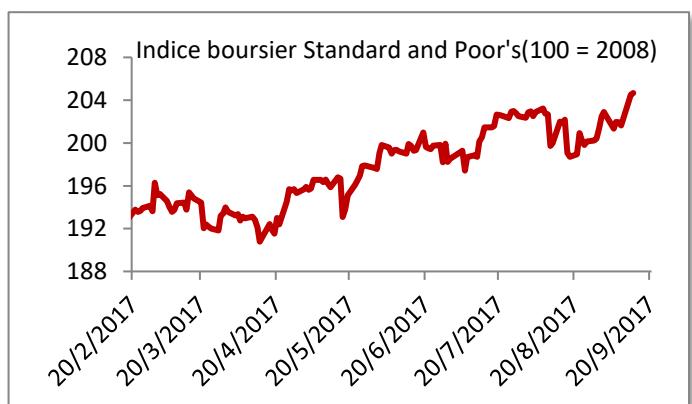
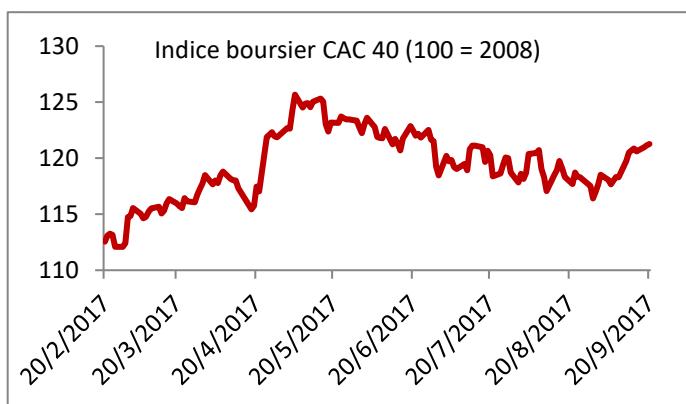
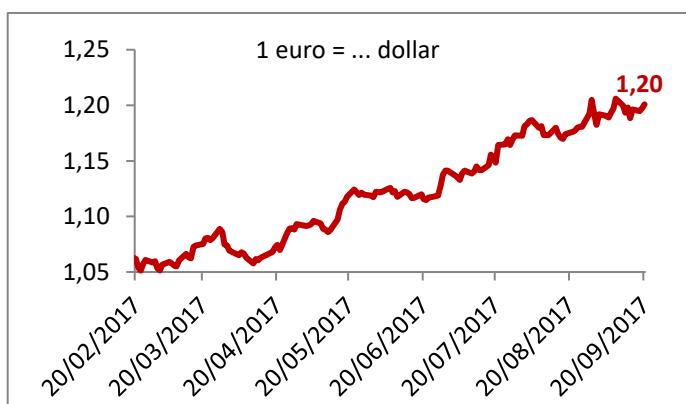
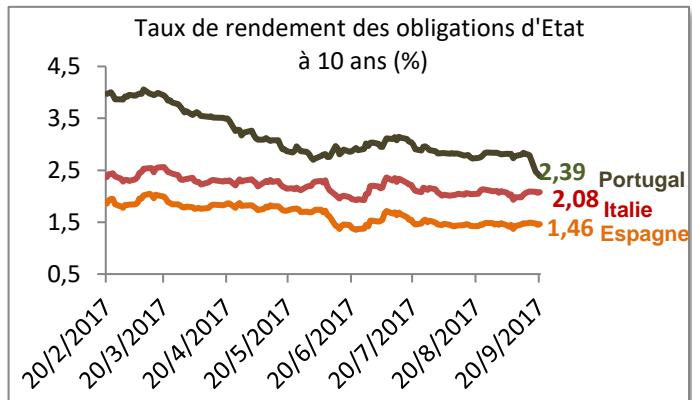
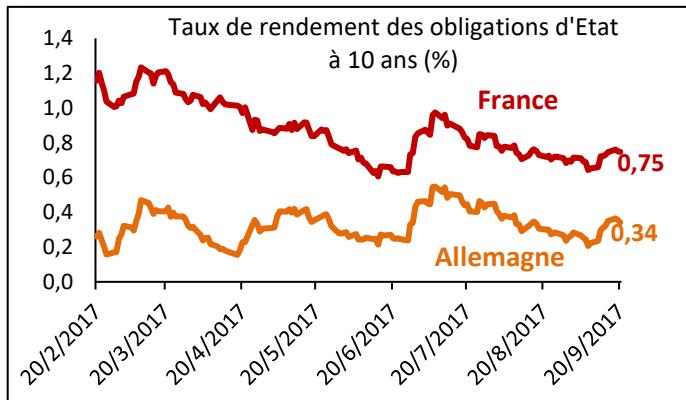
Dans le secteur manufacturier, *l'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne est favorable à la France*, avec un coût horaire inférieur de -6% au coût allemand (41,1 euros). En

revanche, le coût salarial de l'industrie française est *nettement défavorable par rapport à celui des industries espagnole* (écart de +67%) *et italienne* (écart de +40%).



Sources : Eurostat, Coe-Rexecode

7. Tendance récente des marchés : Raffermissement des marchés actions, cours du pétrole toujours en hausse



Contact : abenhamou@medef.fr

Rédaction achevée le 21 septembre 2017

La Météo de l'éco - Prenez la température de l'économie française en quelques clics, avec 30 indicateurs



- Connectez-vous sur www.meteodeleco.fr
- ou téléchargez l'application gratuitement sur :

